

## 9) COMMUNICATION INTERNE

|  | OUI | NON | Sans objet |
|--|-----|-----|------------|
| Les questions de sécurité sont-elles débattues et réglées par la haute direction ? Font-elles partie de la culture de votre organisation ?   |     |     |            |
| Avez-vous établi un plan de sûreté ou tout autre document indiquant le fonctionnement des procédures de sûreté au sein de votre manifestation ?  |     |     |            |
| Ce document est-il régulièrement révisé et actualisé si nécessaire ?   |     |     |            |
| Organisez-vous des réunions régulières avec le personnel pour évoquer les questions de sûreté?   |     |     |            |
| Encouragez-vous les employés à faire part de leurs remarques en matière de sûreté ?  |     |     |            |
| Connaissez-vous votre officier « référent sûreté » de la police locale et les impliquez-vous dans tous les développements relatifs à votre manifestation ou à la sécurité ?                              |     |     |            |
| Évoquez-vous avec vos voisins du site de la manifestation les questions de sécurité et de criminalité qui pourraient tous vous concerner ?   |     |     |            |
| Rappelez-vous à vos employés d'être vigilants lors de leurs déplacements entre le domicile et le travail, et de signaler tout fait suspect à la police ou aux autorités compétentes ?                    |     |     |            |
| Utilisez-vous votre site Internet pour annoncer les initiatives en matière de prévention de la criminalité et de lutte contre le terrorisme, y compris pour prévenir de la mise en place d'une fouille ? |     |     |            |